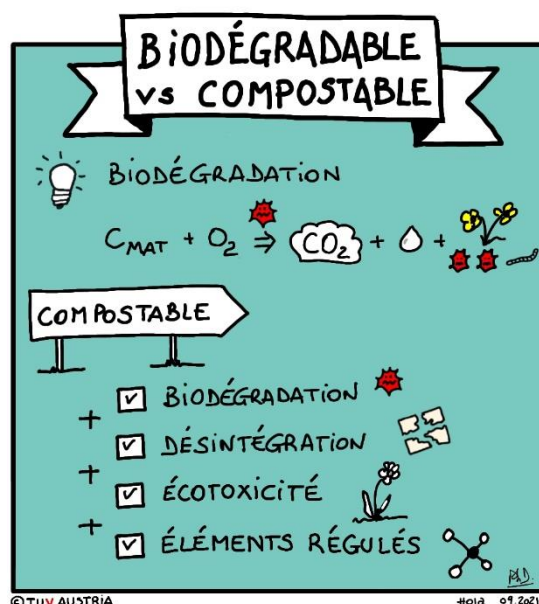


01 – biodégradable vs compostable



Un matériau peut être déclaré **biodégradable** s'il est transformé en CO₂, en eau et en biomasse par des micro-organismes dans un délai déterminé et sous certaines conditions de température et d'environnement (compost/terre/eau).

Un produit fini est considéré comme **compostable** si, fabriqué à partir de matériaux biodégradables, il se désintègre dans un délai déterminé dans cet environnement sans effets écotoxiques sur celui-ci.

Il est clair que la capacité d'un produit à se désintégrer dans le délai prescrit dépend de sa forme (épaisseur) et de la température du compost (froid/domestique ou chaud/industriel).